

Rencontre avec Brendan GARREC

Conseiller ECOFIN à la Représentation Française auprès de l'UE

2 juillet 2020

Le 2 juillet, le GNL a eu le plaisir d'accueillir Brendon Garrec, conseiller ECOFIN à la Représentation de la France auprès de l'Union européenne pour aborder notamment le Plan de relance de la Commission européenne.

Trois phases de la réponse européenne à la crise

La 1ère préoccupation des institutions européennes a été de traiter l'urgence de la pandémie et donc de donner les flexibilités nécessaires aux Etats membres pour agir directement en soutien, notamment en activant la clause de suspension du Pacte de stabilité, ce qui n'était pas une si grande évidence au départ. Cette clause avait en effet été mise en place suite à la crise de 2009. Contrairement à la crise de 2009, les procédures de déficit excessifs lancées par la Commission européenne n'ont pas été lancées, mais la question se reposera à l'avenir.

Cette clause s'est accompagnée d'un nouveau cadre temporaire pour les aides d'état, tout en laissant à la Commission un certain pouvoir de contrôle pour s'assurer que certains pays et entreprises ne soient trop avantagés.

Enfin dans cette première phase de la réponse, les superviseurs financiers ont aussi adopté des mesures pour aider et encadrer les banques et les assureurs européens.

La Commission européenne a aussi rendu l'accès à un certain nombre de fonds européens, notamment de transition, beaucoup plus facile avec moins d'obligations pesant sur les demandeurs.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a aussi redirigé ses financements vers des projets spécifiques pour être au cœur de la réponse à la crise.

Rejoignant la proposition franco-allemande, ce projet de la Commission permet à celle-ci de s'endetter sur les marchés financiers. Mais pour cela, il faut assurer à l'UE la garantie du remboursement de ces emprunts.

Deuxième grande phase de la réponse européenne à la crise : entre fin mars et avril, un paquet de réponses cohérentes a été présenté par la Commission.

D'abord le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) ou programme d'achats d'urgence face à la pandémie a été porté à plus 1350 milliards d'euros.

De son côté la BCE et l'Eurogroupe ont adopté trois filets de sécurités en avril :

- D'abord le fonds paneuropéen de garantie qui va jouer le rôle de capital pour les activités d'investissements de la BEI ;
- Ensuite la création d'un instrument de précaution au sein du MES beaucoup plus facile d'utilisation (240 milliards à disposition des pays) comme filet de sécurité des Etats ;
- Enfin le mécanisme SURE de soutien au chômage partiel, de réassurance des systèmes nationaux de chômeages pour pousser certains Etats notamment à utiliser ce genre de mesure dans des pays ; ce dernier devrait entrer en vigueur dans les prochains jours ;

Dernière phase: le plan de relance présenté par la Commission européenne fin mai.

Ce dernier se compose de deux grands instruments : un cadre financier pluriannuel (CFP) réorienté et un instrument de relance financé en dehors des mécanismes normaux du budget, qui va venir alimenter les dépenses prévues par la Commission européenne.

Ce plan de relance et la CFP forme un tout, car il s'agit de ce qui sera payé à la fin par les Etats membres de manière globale soit 1850 milliards pour les 7 prochaines années. Les négociations autour de ces propositions se font donc d'un bloc.

La question est bien maintenant d'utiliser cette grande enveloppe à travers des programmes européens déjà existants pour la plupart, en plus des 750 milliards financés par des emprunts de l'UE sur des marchés.

La Commission propose donc des ressources propres avec une hausse du plafond de 0.6% si cette autorisation est donnée par les Etats membres. Si c'est le cas, la Commission pourrait ainsi emprunter 750 milliards sur les marchés quelle ventilerait par la suite dans ses différents programmes.

Double nouveauté donc : l'UE s'endette et fait directement de la dépense budgétaire, ce qui pose problème pour les pays dits frugaux. C'est un pas compliqué pour eux.

Sur les instruments à proprement parler de ce Plan de relance, le principal est bien entendu la Facilité pour la reprise et la résilience.

C'est un instrument limité dans le temps pour respecter la base juridique existante (article 122 TFUE avec activation de cette solidarité budgétaire liée à la crise). C'est l'instrument qui dépense le plus et qui viendra financer des plans nationaux par des subventions et des prêts additionnels.

D'autres instruments sont intéressants, et notamment la nouvelle proposition d'InvestEU dont le budget est augmenté, avec un nouveau volet d'investissement lié à l'autonomie stratégique de l'UE.

Le troisième instrument est l'instrument de solvabilité qui prend des participations dans des entreprises à travers des garanties données à la BEI.

Les échanges avec Monsieur Garrec

Le prochain Conseil du 17/18 juillet pourrait sceller un accord politique sur les grands principes et jeter les bases de négociation.

Le Conseil de juin a permis d'acter les propositions de la Commission européenne. Celui de juillet, sous la présidence allemande mais surtout avec Charles Michel qui est à la manœuvre, va permettre de trouver un accord sur ces bases, avec des critères et conditions pour mettre en œuvre toutes ces propositions.

Les critères d'attribution de ces fonds sont, pour l'heure et selon les premières propositions de la Commission, basés sur des critères tels que le PIB, la population, le niveau de chômage, mais datant de 2019.

Charles Michel proposera certains ajustements, et d'autres, avec l'idée d'un certain dynamisme pour bien prendre en compte l'effet de la crise et pas seulement la situation économique des pays en 2019.

Ces critères montrent très clairement que la Commission voit son plan plus comme un instrument de résilience que de relance. Elle vise donc plus les pays qui ont des capacités limitées pour soutenir des réformes et des transitions coûteuses vers une économie plus résiliente qu'une relance globale de toutes les économies.

Sujet explosif dans ce plan de relance : la question des ressources propres et les divers mécanismes proposés par la Commission européenne. Ces ressources propres viendraient alléger la facture des Etats membres dans le financement des divers programmes proposés.